# Gestion des absences dans la paie

**Faire un point complet sur la gestion des absences en paie.**

**OBJECTIFS :**

1/ Maîtriser la gestion des absences lors de l'élaboration de la paie.

2/ Bien connaître les conséquences des différentes absences sur la rémunération pour établir la paie des salariés concernés.

**PUBLIC :**

Toutes personnes amenées à occuper une fonction au sein d'un service paie et administration du personnel

**Durée :** 1 jour (7 heures)

**Tarif :** Consulter notre calendrier

**PRÉREQUIS :**

Aucun prérequis.
Une connaissance en droit du travail permet de mieux atteindre les objectifs.

## PROGRAMME :

intra-entreprise | inter-entreprise

**Accueil / Objectifs (0,25h).**

**La notion de suspension du contrat de travail (3h) :**

- Absences liées à l'exercice de fonctions publiques, syndicales ou collectives,
- Suspensions liées à l'état de santé du salarié,
- Suspensions liées à la situation familiale du salarié,
- Suspensions liées à l'exécution d'obligations légales du salarié,
- Suspensions pour convenance personnelle du salarié,
- Suspensions du fait de l'employeur,
- Suspensions liées à la formation professionnelle,
- Congés payés ...

**Les conséquences juridiques des différentes absences (2h) :**

- Suspension de certaines obligations,
- Maintien du lien contractuel,
- Suspension et durée de la période d'essai,
- Suspension et préavis,
- Incidence sur la rupture du contrat,
- Suspension du contrat à durée déterminée ...

**Les différentes méthodes de gestion des absences (le décompte des absences) (0,75h).**

**Cas particuliers (0,75h).**

**Clôture (0,25h).**

### Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support pédagogique.

### Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée l'issue de la formation. Cette formation ne conduit pas à une certification professionnelle et n'ouvre pas de droit à la poursuite d'études.

### Modalités de financement :

Financement par l'employeur, avec possibilité de prise en charge par l'OPCO 2i selon les conditions du dispositif applicable. Formation non éligible au CPF.

**CONTACT ET INSCRIPTIONS :** formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19